

# AFFAIRES SOCIALES & JEUNESSE

## ATELIERS EDUCATIFS

(Article du Dauphiné Libéré  
du 30 avril 2006)



"L'Association d'Animation de la Haute Combe de Savoie a organisé durant les vacances de Pâques un atelier éducatif pour réaliser la réfection des bancs du minigolf au lac de Grésy-sur-Isère.

Ce chantier confié à l'Association par la Communauté de Communes a permis à sept jeunes du canton âgés de 14-15 ans de financer une partie de leur projet : se déplacer à Montpellier début mai, au plus important festival "Hip-Hop" de France.

Ce type d'atelier permet également aux jeunes, encadrés par Fabio BUTOLI, animateur jeunesse et Julien DEPOLLIER agent technique à la Communauté de Communes, de s'impliquer dans la vie locale, de mettre en œuvre une dynamique de projet et de découvrir des gestes professionnels du monde du travail.

L'Association d'Animation de la Haute Combe de Savoie souhaite pouvoir développer ce type d'initiative éducative avec les communes du canton."

## PROJETS DE L'ETE

### Les Centres de Loisirs :

Voici les prochaines dates d'ouverture des Centres de Loisirs de l'Association d'Animation de Haute Combe de Savoie (AAHCS) :

- Centre de Loisirs de Grignon  
"Les P'tits Lutins", 6-12 ans :  
du 10 juillet au 4 août 2006,
- Centre de Loisirs de Verrens-Arvey  
"Les Loupiots de l'Orizan", 6-12 ans :  
du 10 juillet au 25 août 2006,
- Centre de Loisirs Maternel de Frontenex  
"Les Diablotins", 3-6 ans :  
du 17 juillet au 18 août 2006.

### Attache tes baskets :

Les activités à dominante sportive pour les enfants de 9 à 12 ans, débuteront le 10 juillet et jusqu'au 25 août 2006.

### Programme Pass'Poche :

Du 5 juillet au 25 août 2006, le secteur "jeunes" proposera des activités sportives et culturelles mais aussi un séjour pour les 12 à 17 ans.

Nos programmes sont à votre disposition dans les mairies, les écoles et à l'AAHCS.

Les inscriptions se feront à partir du mardi 20 juin, en mairie de Grignon pour le Centre de Loisirs de Grignon et uniquement dans les bureaux de l'AAHCS pour toutes les autres activités.

**AAHCS - Gymnase des Coquelicots à Frontenex**  
Tél. : 04 79 31 44 23



# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de l'assainissement non collectif. Elle impose notamment la mise en place d'un SPANC (service public d'assainissement non collectif).**

Afin de répondre aux préoccupations nationales de lutte active pour la préservation du milieu et des ressources naturelles, la communauté de communes de Haute Combe de Savoie a recruté, le 16 janvier 2006, une technicienne pour mettre en place et gérer au mieux ce service.

Le SPANC est un service technique de **conseils** aux municipalités et aux particuliers pour aider à la bonne mise en œuvre des installations d'assainissement non collectif. Il doit également s'assurer que les dispositifs existants ne sont pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou de problèmes de voisinage.

Pour toutes habitations non raccordée au réseau d'égouts, l'installation d'un dispositif d'assainissement est une obligation. Un tel équipement comprend à la base une fosse toutes eaux ou septique et un réseau d'épandage dans le sol.

La fosse toutes eaux retient les flottants et les boues (prétraitement) afin de ne pas boucher les tuyaux d'épandages installés en aval. Les eaux usées, conduites et dispersées dans le sol (traitement), peuvent ainsi être épurées par les bactéries qui y sont naturellement présente.

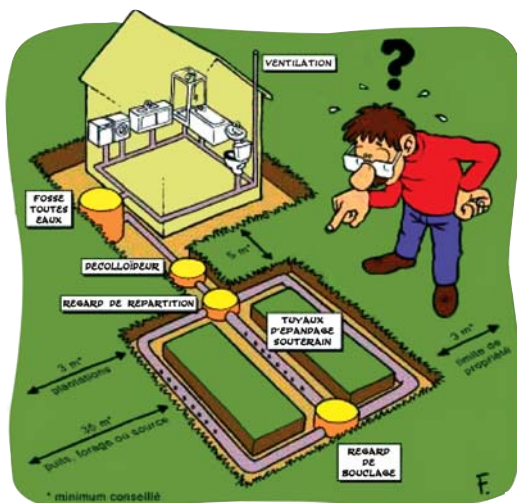
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif est une obligation légale. Le S.P.A.N.C. s'adresse donc à tous les propriétaires, locataires ou occupants des habitations non raccordées au réseau collectif d'évacuation des eaux usées. Soit près de 950 abonnés à l'eau potable sont concernés, sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie.

Aussi la structure intercommunale va entamer la réalisation d'un diagnostic de **l'ensemble des installations d'assainissement non collectif**, qui débutera courant 2006. Elles seront contrôlées tous les 4 ans pour s'assurer de leur bon fonctionnement et relever les dysfonctionnements éventuels. Ces contrôles feront ainsi l'objet de visites chez les particuliers, lesquelles donneront lieu à une redevance.

Dans le cadre de l'instruction de certificats d'urbanisme (CU) ou de permis de construire (PC), le S.P.A.N.C



est consulté pour **contrôler la conception et l'implantation** des ouvrages d'assainissement non collectif. A ce titre, il émet un avis sur la faisabilité du projet. Puis lors de la réalisation des ouvrages, il effectue un contrôle, sur le terrain, afin de s'assurer de la bonne exécution des travaux réalisés avec le projet validé et la réglementation. Il est donc impératif de prendre contact avec le SPANC pour connaître la démarche à suivre avant le dépôt d'un CU ou d'un PC concernant un assainissement non collectif.



La responsable du SPANC reste à votre entière disposition pour tout renseignement ou information complémentaire.

Vous pouvez contacter :

**Marie-Anne AGATIC, responsable SPANC**

Service public d'Assainissement Non Collectif  
Communauté de Communes  
de Haute Combe de Savoie  
Place de l'Hôtel de ville  
73460 GRESY-SUR-ISERE

Tél : 04 79 37 95 25

E-mail : [cchcs@wanadoo.fr](mailto:cchcs@wanadoo.fr)



**Communauté de Communes de la Haute-Combe de Savoie.**

Place de l'Hôtel de Ville • 73460 Grésy-sur-Isère

Le bureau de la Communauté de Commune est ouvert à l'accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Permanence du Président : le vendredi de 10 h à 12 h.

Tél. : 04 79 37 95 25 • Fax : 04 79 37 19 64

E-mail : [cchcs@wanadoo.fr](mailto:cchcs@wanadoo.fr)

Directeur Communication : Xavier Tornier • Communication : Jean-Paul Girard, responsable commission communication  
Photos : CCHCS/RAM/AAHCS/Commissions • Impression : Imprimerie Borlet

# HAUTE-COMBE

# info

juillet 2006  
numéro 5

Les mois de janvier et février ont vu se focaliser le débat autour de l'implantation de l'Ecoparc sur la zone d'activité Tétrapole à Tournon. La Communauté de Communes a exprimé, après réflexion, un accord de principe à cette implantation, autour d'un projet centré sur le traitement des déchets sans incinération, avec méthanisation de tous les produits fermentescibles.

Cinq mois ont passé et nous sommes toujours aujourd'hui dans l'attente d'une décision concernant le droit à construire sur nos zones d'activités (étude sur le plan de prévention des risques d'inondation).

Les premières conclusions montrent que le risque de débordement de l'Isère en crue centennale au dessus de la RN 90 n'existe pas. Un problème peut éventuellement se poser au niveau du ruisseau de Verrens par refoulement, difficulté qui peut être résolue.

Malgré ces premières conclusions, malgré un risque de rupture de digue que l'on nous affirme improbable, il semble que l'on ne pourrait envisager les constructions d'équipements à vocation industrielle dans la zone d'activité Tétrapole (secteur "Les Balladins", Savoie Pan), au nom du principe de précaution décliné à l'extrême.

Nous sommes aujourd'hui dans l'incompréhension la plus complète. Comment comprendre que ce territoire, totalement équipé (voiries, réseaux) et sur lequel travaillent déjà plusieurs entreprises soit définitivement déclaré "inapte au développement d'activités économiques".

Nous proposons aux services de l'Etat, dans le cadre des PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui sont de la compétence des Maires de mettre en œuvre tous les moyens pour, le cas échéant, (si exceptionnel soit-il), répondre à la sécurité des personnes. C'est bien sûr une nécessité pour toute l'activité économique existante aujourd'hui sur nos territoires industriels.

Dans cette même logique, nous demandons aux services de l'Etat de porter un diagnostic objectif sur la situation et de permettre le retour à la construction sur ces espaces de développement économique.



Cette volonté des élus que nous sommes de continuer le développement de ce territoire industriel est complètement en phase avec la demande des entreprises (rencontrées à Tournon le 16 juin 2006) présentes sur nos zones d'activités et qui, pour nombre d'entre elles, ont des projets de développement de leur activité.

A la suite d'une réunion (20 juin 2006) où l'on nous a confirmé l'absence de risque de rupture de digue et l'absence de débordement de l'Isère en crue centennale, tous les élus du territoire demandent solennellement à Monsieur le Préfet de lever l'interdiction des droits à construire sur nos espaces industriels.

Il s'agit là d'une nécessité absolue pour les entreprises, pour l'emploi dans notre secteur et pour la Communauté de Communes.

**Xavier TORNIER**

Président de la Communauté de Communes  
de Haute Combe de Savoie

# PRÉSENTATION DU BUDGET 2006

Le budget de cette année, de la Communauté de Communes se caractérise par une stabilité des recettes, avec, comme recette principale la Taxe Professionnelle Unique, TPU, qui n'évolue pas sur notre territoire, le montant attendu de cette taxe étant identique, à quelques euros près à celui de 2005 : **1 071 146 €**.

De la même façon, la DGF, aide au fonctionnement versée par l'Etat reste comparable.

Face à cette stabilité des recettes (qui ne peuvent évoluer que grâce à l'installation sur notre territoire de nouvelles entreprises et par la création de nouvelles richesses), la rigueur impose la stabilité des dépenses.

Les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères font l'objet d'un budget annexe pour un montant de 620 000 € couvert par la redevance ordures ménagères. Un détail de l'utilisation de ces fonds et présenté dans ce bulletin et sera joint à votre redevance.

De la même façon, la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) rendu obligatoire depuis le 31 décembre 2005, fait l'objet d'un budget annexe fortement accompagné, dans sa phase de démarrage par la Région, le Département et l'Agence de l'Eau. Ce budget est équilibré par une redevance SPANC de 21 080 € pour un budget de fonctionnement de 49 000 €.

En investissement, le Conseil Communautaire a reconduit les programmes qui n'avaient pas été réalisés en 2005 du fait des incertitudes liées au PPRI à construire.

Les travaux sont maintenant en phase de réalisation.

Parmi ces programmes, citons les principaux :

- Aménagement de la zone d'activité du Rotey à Notre Dame des Millières : .....507 800 €
- Construction d'un bâtiment relais : .....602 000 €
- Aménagement de la zone d'activité n°3 à Frontenex : .....96 000 €
- Balisage des sentiers : .....4 500 €
- Etudes de réhabilitation de la piscine de Frontenex : .....20 700 €
- Acquisition de terrains pour l'aménagement des zones d'activités : .....102 566 €

Pour financer ces programmes d'investissement, nous nous appuyerons sur diverses subventions d'investissement (517 308 €) dont 440 450 € d'accompagnement sur les aménagements de terrains à vocation industrielle.

La revente des terrains équipés a été estimée à 331 930 € au titre de l'année 2006, sachant que la vente de la totalité des terrains équipés devrait générer une recette supplémentaire de 83 900 €.

Pour financer l'ensemble de ces programmes d'investissement, la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie a eu un recours à l'emprunt, à hauteur de 621 231 €, correspondant au coût de l'investissement du bâtiment relais, qui sera quant à lui financé par des loyers : cet outil a pour vocation de permettre à de nouvelles entreprises, artisanales ou industrielles, de s'installer sur notre Communauté de Communes.

**Xavier TORNIER**

*Président de la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie*

## LA REDEVANCE D'ORDURES MÉNAGÈRES

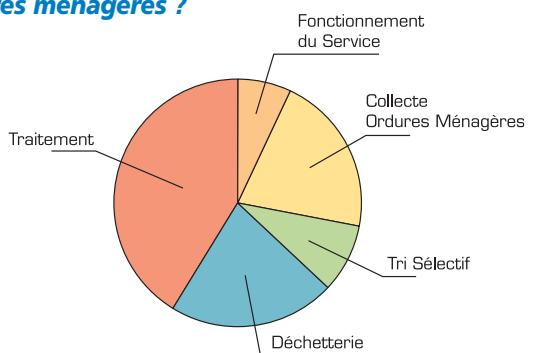
### Comment est utilisée la redevance d'ordures ménagères ?

Dans un souci d'équité et de transparence, depuis cette année, vous payez la redevance ordures ménagères en lieu et place de la taxe (TEOM) appelée en même temps que vos impôts fonciers.

La part fixe finance les dépenses liées au service (main d'œuvre, matériel roulant, déchetterie).

La part proportionnelle finance les dépenses liées à la quantité de déchets traités.

Le montant du produit encaissé sert à financer la collecte et l'élimination des déchets de la manière suivante :



	Coût	%
<b>Fonctionnement du service</b>	43 400 €	7 %
<b>Collecte Ordures Ménagères</b>	130 120 €	21 %
<b>Tri Sélectif</b>	55 800 €	9 %
<b>Déchetterie</b>	136 400 €	22 %
<b>Traitement</b>	254 200 €	41 %
<b>TOTAL</b>	<b>620 000 €</b>	<b>100 %</b>

# L'ÉCONOMIE DE NOTRE TERRITOIRE EN PÉRIL

**Il y a déjà une année, notre information abordait le problème de l'inondabilité sur l'ensemble des territoires économiques de la Communauté de Communes.**

Ce sujet est toujours à l'ordre du jour et, malgré les multiples réunions, cette situation ne se débloque toujours pas. Les services de l'Etat appliquent dans leurs propos et sans retenue, le principe de précaution ; les territoires ne sont plus inondables : il ne peut y avoir de débordement de l'Isère, même en crue centennale, il ne peut se produire de ruptures de digues, car elles sont en bon état et consolidées par la route nationale 90.

Une circulaire ministérielle a établi une doctrine, sur le principe que l'on ne peut construire derrière une digue. Aussi Monsieur le Préfet envisage une application à la lettre de cette circulaire.

Au cours des différentes rencontres avec les services de l'Etat et le bureau d'étude, vos élus apportent des propositions, convaincus que si des travaux doivent être engagés afin de protéger les personnes et les biens, il est indispensable de les réaliser...

A ce jour, la zone du Bois de l'Isle sur la Commune de Tournon n'est plus inondable. La doctrine voudrait pour que ce site soit utilisable, que l'on apporte 2,50 mètres de remblai : ce n'est pas possible !!!

Dans nos propositions, la plus réaliste et surtout la plus efficace nous paraît être le curage du lit de l'Isère. La suppression des atterrissements (amas de graviers apportés par les eaux) de plus de 1,50 mètre de hauteur libérerait le lit de l'Isère et ainsi abaisserait le niveau des eaux pour un meilleur écoulement des affluents, du



Aménagement ZAC du Rotey

ruisseau de Verrens sur la Commune de Frontenex et du ruisseau de Fontaine Claire à Notre Dame des Millières.

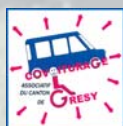
Une nouvelle réunion programmée prochainement par les services de l'Etat devrait nous apporter un nouvel éclairage sur le devenir économique de notre territoire.

Concernant les projets en cours de la Communauté de Communes, les travaux de la Zone du Rotey sur Notre Dame des Millières se terminent et dans le mois prochain, le premier bâtiment devrait sortir de terre.

Nous espérons que notre prochaine édition, compte tenu de ce qui précède, annoncera une bonne nouvelle pour l'économie de notre Communauté de Communes.

**RAUCAZ Christian**

Vice-Président en charge de la Commission Développement Economique



## COVOITURAGE ASSOCIATIF DU CANTON

**Mise en place début 2005, cette association a pour but d'apporter de l'aide aux personnes à "mobilité réduite" qui souhaitent se déplacer, afin d'assurer leur autonomie et de préserver leur intégrité physique :**

### Qui peut en bénéficier ?

- les personnes âgées de 70 ans et plus...
- les personnes à mobilité réduite, mal voyant, déficient mental...
- les personnes plus jeunes, temporairement handicapées

### Dans quel but ?

- Permettre aux personnes intéressées de se déplacer, comme les autres personnes véhiculées, pour toutes activités de la vie de tous les jours (rendez-vous médicaux, administrations, loisirs, visites personnelles ou professionnelles...)

### Dans quelle limite territoriale et pour quel prix ?

- Déplacement sur tout le Canton de Grésy-sur-Isère : 5 €
- Déplacement sur Albertville (si la structure est inexistante sur le Canton) et dans les Communes limitrophes (Fréterive, Mercury, Monthion...) : 8 €
- Déplacement sur le territoire du Canton de Grésy-sur-Isère, pour les résidents du Canton d'Albertville et de la Maison de retraite d'Aiton - en partenariat avec Trans Service : 8 €

### Où se renseigner ?

- Auprès de l'association au 06.16.05.23.34 de 14 h à 18 h.
- Siège : Mairie de Frontenex, 1 rue de la Mairie 73460 FRONTENEX

### Ligne de marché :

Deux lignes desservent le marché d'Albertville le jeudi matin, pour un prix compris entre 1,30 € et 2,20 € suivant la commune de départ ; gratuité des enfants de moins de 4 ans, 50 % de réduction pour les 4-12 ans...

Contactez directement le transporteur pour tous renseignements.

### Rappel des arrêts et horaires

	Aller	Retour
<b>Ligne Fréterive / Albertville • SAT - Tél : 04 79 84 01 32</b>		
Grésy sur Isère	Fontaine	12h07
	Place	12h03
Montaille	Chef Lieu	11h58
St Vital	Chef Lieu	11h50
Frontenex	Mairie	11h48
<b>Ligne Bonvillard / Albertville • Voyages LOYET - Tél : 04 79 32 31 28</b>		
N.D des Millières	Arrêt car	12h11
	Boulangerie	12h09
	Auberge fleurie	12h04

# EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

## TRAVAUX de la PISCINE sur la Commune de Frontenex

La piscine de Frontenex a été construite il y a une quarantaine d'années.

Malgré des rénovations successives, l'âge, la vétusté de l'équipement et la conception posent des problèmes fonctionnels : conformité, accès handicapés, état du bâtiment, vestiaires, douches... ; ce constat amène la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie à engager une réflexion sur la réhabilitation de ce centre nautique.

Un rapport de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports datant du 1<sup>er</sup> août 2005, nous demande expressément de remédier à de nombreux dysfonctionnement impliquant la sécurité des usagers, avant la réouverture de cet établissement.

La Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie a demandé au Cabinet Girus chargé de l'étude et de la maîtrise d'œuvre d'envisager plusieurs scénarii :

1. rénovation et mise en conformité à l'identique,
2. rénovation avec couverture mobile d'un bassin permettant l'extension de la période d'ouverture (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) afin de répondre par exemple aux besoins d'apprentissage de la natation des scolaires,
3. évolution du bâtiment vers une piscine couverte.

Après étude des bilans financiers portant sur les différents projets et en tenant compte de notre potentiel financier, sachant qu'une piscine est un équipement toujours déficitaire dont les charges de fonctionnement sont un critère de décision fondamental, nous avons opté pour le **scénario n°1** : rénovation bassin, plage, bâtiment avec mise en conformité.

### Détail des travaux :

#### • Bâtiment :

- mise en place d'une surtoiture et reprise complète de l'étanchéité,
- changement complet du bardage,
- changement menuiserie et serrurerie,

- peinture intérieure et extérieure,
- création d'une rampe d'accès et réaménagement de l'entrée pour les handicapés,
- réfection sanitaires et douches,
- création vestiaire foot.

#### • Bassins :

- réfection étanchéité des bassins,
- mise en conformité grille de fond,
- réfection goulottes,

#### • Extérieurs :

- reprise muret d'enceinte,
- réfection complète des plages,
- pédiluve espace vert.

#### • Chauffage :

- déplacement local chaufferie,
- dévoiement réseau gaz,
- chauffage vestiaire foot.

#### • Traitement de l'eau :

- régulation chlore pour bassin,
- débitmètre par bassin,
- déplacement niche de chlore,
- arrêt d'urgence,
- réfection réseau extérieur et agrandissement bache tampon,
- réfection fosses pompes,
- suppression des pompes en regard extérieur.

#### • Plomberie :

- réfection sanitaire douches et pédiluves.

**Coût total des travaux : 536 220 € H.T**

Ce manque de conformité et l'engagement de ces travaux importants sur la totalité de l'équipement, nous obligent à fermer cet établissement pour cette année. Cette mise aux normes en profondeur nous permettra d'envisager une réelle pérennité de fonctionnement.

Nous regrettons cette fermeture provisoire pour des raisons de non conformité et de travaux, mais l'objectif final est bien d'offrir un équipement correspondant aux dernières normes en vigueur, qui pourra être utilisé en toute sécurité.

**Gérard BLANCO**  
Délégué Commission Equipements  
Culturels et Sportifs

## INFOS SPORTIVES...

- **Base de loisirs à Grésy sur Isère** : Le lac de baignade de Grésy est ouvert à la surveillance du S.D.I.S. du **Samedi 1<sup>er</sup> Juillet au Dimanche 3 septembre 2006, de 12h30 à 18h30.**

La Communauté de Communes Haute Combe de Savoie vous informe qu'elle a mis en place une **ligne de transport** en partenariat avec le Conseil Général, depuis la commune de notre Dame des Millières jusqu'au lac de Grésy sur Isère, afin de pallier à la fermeture de la piscine pour cet été... Soyez nombreux à en profiter !!!

### Ligne de Transport - du 8 juillet au 3 septembre 2006

Partant de Notre Dame des Millières-12h30 (Place de la Mairie), desservant les Communes de :

- Frontenex (arrêt au Collège J.Fontanet)-12h37 / Saint-Vital (arrêt bus scolaire RD 201)-12h39
- Montailleux (arrêt bus Chef lieu à la Croix)-12h48 / Grésy sur Isère (place de l'Hôtel de Ville)-12h53

**Le retour** : lac de Grésy (18h30) / Grésy sur Isère (18h35) / Montailleux (18h40) / Saint Vital (18h48) / Frontenex (18h50) / Notre Dame des Millières (18h57)

1 EURO L'ALLER - 1 EURO LE RETOUR.

*Selon la réglementation en vigueur, les enfants de moins de 6 ans non accompagnés par un adulte ou par un mineur de plus de 16 ans seront refusés.*

- Un **skate-parc** est en cours de réalisation au dessus du Stade de foot Grésy/Montailleux (financé par la commune de Grésy sur Isère) ; nous espérons une fin de travaux proche, afin de désengorger la place de la Mairie !!!